

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE
DU
1^{ER} FEVRIER 2010**

Le Conseil Municipal, convoqué le **25 janvier 2010** par Monsieur Patrick ABATE, Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, **le lundi 1^{er} février 2010 à 18h00.**

Le Maire,

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ - CAMPAGNE
COMMUNE DE TALANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS					
Elus : 29	En fonction : 29	Présents : 23	Absents excusés représentés : 5	Excusés : 1	Absents : 0

Date d'envoi de la convocation : 25 janvier 2010

Séance du 1^{er} février 2010

Conseillers présents :

Patrick ABATE	Anne CROCITTI	Jean-Pierre COMANDINI
Catherine DOPPELMANN (arrivée au point n°2)	Driss TLEMSANI	Geneviève COLLIN
Bruno CALCARI	Jean-Marc ELISEI	Nadine CHARPENTIER
Régine DAUTRUCHE	Virginie MAAS (arrivée au point n°2)	Muriel SIMON
Jean-Marc TODESCHINI	Claude LALLIER	GREBMEIER (arrivée au point n°2)
Martine CAVALLIN	Robert SIMON	Claudine PASQUALOTTO
Dominique LOEHRER-STAUDRE	Serge ROSITO	Gennaro URBANELLI
Simon THILLY		Marie-Jeanne MATHIS
Daniel WILLAUME		Gérard HEIMFERT
Didier RIZZO		(arrivé au point n°2)

Conseillers absents, excusés, représentés :

Valérie DIEDERLE (représentée par R SIMON)
Raphaëlla RUMML (représentée par R. DAUTRUCHE)
Jean-Claude QUENETTE (représenté par M CAVALLIN)
Rosario CUNTRERI

Responsable des Services Municipaux (art. L.2121-15, L.2541-6 et L.2541-7 du code Général des Collectivités Territoriales) :

Yves DEBRIS, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame COLLIN secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 21 décembre 2009
2. Avis d'autorisation de réalisation de la voie de désenclavement au nord de la zone d'activités d'Hauconcourt / Talange
3. Création de Parkings
4. Attribution de subventions
5. Affaires Foncières – Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2009
6. C.L.T.E.P. – Renouvellement pour l'année 2010 du financement du poste de l'animateur permanent

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2009 :

Le Compte Rendu de la séance du 21 décembre 2009 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2. AVIS D'AUTORISATION DE REALISATION DE LA VOIE DE DESENCLAVEMENT AU NORD DE LA ZONE D'ACTIVITES D'HAUCONCOURT / TALANGE :

Monsieur le Maire informe que par arrêté préfectoral n°2009-DEDD/3-212 du 24 décembre 2009, une enquête publique préalable à l'autorisation, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement, relative à la réalisation de la voie de désenclavement de la zone d'activités Hauconcourt / Talange s'est déroulée du 6 janvier au 21 janvier 2010 sur le territoire des Communes de AY-SUR-MOSELLE, HAUCONCOURT et TALANGE.

A cet effet, le Conseil municipal des communes intéressées est appelé à donner un avis quant à cette autorisation.

Il rappelle que ce dossier a été initié par le SICA (Syndicat Intercommunal de Création et d'Aménagement d'une zone d'activités industrielles, commerciales et artisanales sur les bans de Hauconcourt et de Talange) au cours de l'année 2004.

Il souligne qu'il était prévu initialement de dédoubler la bretelle autoroutière de l'autoroute A31, afin de permettre un meilleur accès à la zone d'activités. Ce projet demandé par l'Etat n'avait pas le plein soutien du SICA. Il ne permettait que de stocker une vingtaine de voitures, son coût excessif ne correspondait pas aux besoins du SICA et l'Etat ne souhaitait pas participer financièrement à sa réalisation.

Aussi, après études et confirmations de son inefficacité, le SICA a proposé en 2005 de réaliser une nouvelle voirie, dont l'accès serait assuré par la bretelle autoroutière de Talange jusqu'à la zone d'activités, en passant par le pont du canal derrière Marques Avenue.

Les études réalisées ont permis de démontrer que sa réalisation aurait un réel impact sur la fluidité de la circulation sur l'ensemble du territoire de la zone d'activités.

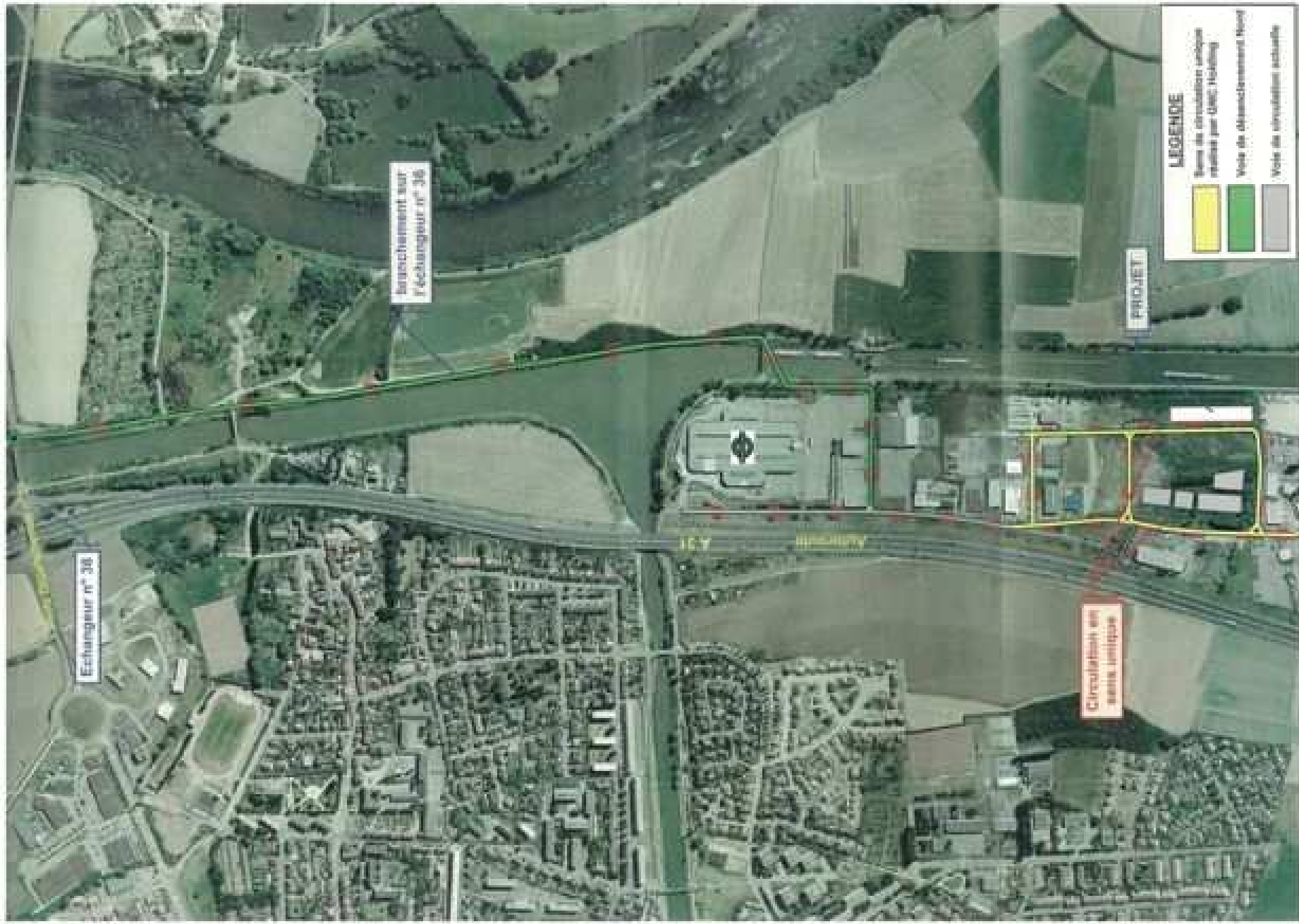
Le SICA a donc lancé les études nécessaires à l'aménagement de cette nouvelle voirie.

Un premier projet proposé en 2006, n'a pu être retenu compte tenu de son montant excessif dû au prix du marché des matériaux à ce moment là. Il faut rappeler qu'à cette époque, la Chine en tant que plus gros importateur et fort demandeur, était à l'origine de la flambée des prix des métaux.

Le dossier de consultation des entreprises a donc été repris. Par ailleurs, la loi relative à l'environnement modifiée en milieu d'année 2008 a imposé un avis de la nouvelle autorité environnementale, avis obtenu en décembre 2009, alors que les travaux étaient prêts à être lancés en juin 2009.

L'enquête publique réalisée sur Talange n'a soulevé aucune observation.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a pour but de désenclaver la zone d'activités d'Hauconcourt / Talange. Elle consiste en la réalisation d'une nouvelle voirie située à l'embranchement de la RD55 sur la voirie actuelle qui dessert la déchèterie, elle longe le canal CAMIFEMO jusqu'à la patte d'oie du chemin de Hauconcourt, et continue de longer en contre bas les berges du canal pour venir se raccorder sur les piles de l'actuel pont de l'écluse derrière Marques Avenue, comme l'indique le plan ci-après :



Les travaux sont estimés à 4 830 160 € soit 2 043 140 € pour la voirie, et 2 787 020 € pour l'ouvrage d'art. La totalité du programme étant estimée à 5 421 000 € TTC, toutes études comprises, rémunération des bureaux d'études et maître d'ouvrage délégué compris.

Ces travaux doivent démarrer en février prochain après clôture de l'enquête publique. Ils sont programmés sur une durée de 9 mois. L'inauguration de la voirie devrait avoir lieu, si toutes les conditions sont réunies, pour la fin de l'année 2010, au plus tard courant le premier trimestre 2011.

Le seul point que le SICA se réserve de voir évoluer au fur et à mesure de l'utilisation de cette voirie consiste à réaliser un giratoire au droit de la voirie et de la RD55. Dans le cas où les sorties seraient compliquées, le SICA proposera au département de la Moselle qui en a la compétence, mais aussi à la Commune d'Ay S/ Moselle sur le ban de laquelle est situé cet accès, de réfléchir à un éventuel aménagement qui améliorerait le fonctionnement. A ce jour il est trop tôt pour supposer que les aménagements existants ne sont pas suffisants. De plus, Monsieur le Maire estime que le point soulevé par Ay Sur Moselle ne doit être traité ni par la Commune de Talange, ni par le SICA mais par les principaux intéressés que sont la Ville D'Ay S/ Moselle, sur laquelle est située la sortie déjà existante et le Conseil Général de la Moselle puisqu'il s'agit d'une route départementale.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite que la Commune émette un avis favorable à la réalisation de cette nouvelle desserte, qui permettra non seulement de désenclaver la zone, mais aussi et surtout de permettre aux consommateurs venant du nord de notre département et des pays limitrophes, d'accéder via notre giratoire situé en entrée de Ville, au centre commercial Marques Avenue qui par ailleurs, a souhaité modifier ses plans d'accès en fonction de l'ouverture de cette voirie.

Madame Dominique STAUDRE intervient pour soulever l'éventuelle augmentation du flux de circulation à la sortie Talange dans le sens Luxembourg – Metz si cette voie est créée.

Monsieur Jean Marc TODESCHINI rappelle que le Département s'est engagé à développer une troisième voie jusqu'au rond point de la Zone du Triangle pour éviter tout bouchon.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une ligne de bus « *Hagondange-Trémery-Maizières* » est en service et qu'un accord pourrait être passé avec le Conseil Général de la Moselle afin que la zone d'Hauconcourt – Talange soit également desservie quand la voie de désenclavement sera fonctionnelle.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2121-29,

Vu l'arrêté N° 2009-DEDD/3-212 du 24 décembre 2009 portant ouverture d'un enquête publique préalable à l'autorisation, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, relative à la réalisation d'une voie de désenclavement de la zone d'activités Marques Avenue sur le territoire des Communes de Hauconcourt, Talange et Ay Sur Moselle,

Considérant l'intérêt général de créer une voie de désenclavement de la Zone Hauconcourt Talange,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **EMET** un avis favorable à la réalisation de cette nouvelle desserte sans aucune réserve.

3. CREATION DE PARKINGS :

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réalisation de trois parkings situés en centre ville, dont un situé en lieu et place de l'ancienne caserne des pompiers, les deux autres situés à la périphérie de la future Halte TER a été reporté en 2010 afin de pouvoir bénéficier de la subvention du Département de la Moselle et du Conseil Régional de la Lorraine. A cet effet, il convient de solliciter les participations financières auprès de ces deux collectivités.

Il est constaté que les automobilistes adeptes du covoiturage sont de plus en plus nombreux à se stationner à Talange afin de se limiter leur trajet pour se rendre à leur travail ou à la gare SNCF de HAGONDANGE.

Par ailleurs, il précise que La Région Lorraine a inscrit la réalisation des études destinées à la réalisation d'une Halte TER sur Talange, il convient donc d'anticiper cette réalisation en permettant aux parkings qui seront réalisés au cours de l'année, de pouvoir accueillir les véhicules des utilisateurs des transports en commun routiers et du chemin de fer et de démontrer tout l'intérêt que porte la municipalité au projet de Halte TER..

Le Conseil Municipal

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de réaliser des places de parkings publics en centre ville et un certain nombre destinés et réservés au covoiturage,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de réaliser les parkings suivants tels que le plan de financement le prévoit ci dessous:
 - Rue Paul Vaillant Couturier,
 - Rue de l'Usine et
 - Rue des Estaux
- **SOLLICITE** auprès de la Région Lorraine et du Département de la Moselle, les participations financières conformément au plan de financement ci-joint,
- **S'ENGAGE**, dans le cas où les participations escomptées ne seraient pas à la hauteur du plan de financement prévisionnel, à augmenter d'autant son autofinancement.

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la subvention 2010 allouée à l'**AS. Talange** à 32 600 €, soit une aide identique à 2009, et de l'autoriser à signer la convention financière correspondante.

Il tient à préciser que cette subvention reste soumise à deux conditions :

- 1) L'une concerne la continuation du suivi régulier de la situation financière de l'association avec l'OMS
- 2) L'autre concerne le règlement de l'ensemble de ses dettes

Monsieur Driss TLEMSANI se demande quel est le rôle des Fédérations Sportives, et précise que les petites associations sportives ne vivent que des subventions municipales.

Le Conseil Municipal

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est important de permettre à l'AST de bénéficier de cette participation par anticipation

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **FIXE** le montant de la subvention 2010 allouée à l'AS Talange à 32 600 € comme l'année 2009,
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention relative au versement de la subvention de l'AST

5. AFFAIRES FONCIERES – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES EN 2009 :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal »

Monsieur le Maire donne la parole à son Directeur Général des Services, Monsieur Yves DEBRIS qui indique ci-dessous et pour information le détail :

1. Acquisition d'un terrain situé au 60 rue de Metz appartenant à Monsieur et Madame INCE au prix de 28 950 €, cadastré section 11 n°575/345 d'une contenance de 11,58 ares, en vue de réaliser des parkings publics en prolongement de ceux prévus sur le lotissement Prévert, (délibération du 29/09/2008),
2. Acquisition d'un terrain situé au lotissement Prévert appartenant à la Sté OPERA AMENAGEUR au prix total de 182 390 € TTC, cadastré section 11 n°485/328 d'une contenance de 54,75 ares, en prévision d'un équipement communal, (délibération du 22/11/2007),
3. Cession de l'immeuble sis 2 rue Delaune à la Sté LOGIEST au prix de 104 000 €, cadastré section 1 n°15 d'une contenance de 722 m², en vue de réaliser 8 logements collectifs, (délibération du 23/06/2008),
4. Cession du terrain sis 31 rue du Faubourg à St Mihiel, jouxtant la conciergerie de la colonie, à Monsieur et Madame COCHET au prix de 20 000 €, cadastré section AN n°396 d'une contenance de 9,35 ares, (délibération du 23/06/2008).

Il est indiqué à Monsieur Gennaro URBANELLI que les terrains concernant l'opération avec l'aménageur Opéra a consisté à maîtriser deux terrains pour les opérations relatives à l'installation d'une maison de retraite, et d'un équipement public. Ces terrains ont été acquis au même prix qu'ils avaient été cédés dans le cadre du Permis de lotir.

6. C.L.T.E.P. – RENOUELEMENT POUR L'ANNEE 2010 DU FINANCEMENT DU POSTE DE L'ANIMATEUR PERMANENT

Madame Anne CROCITTI, Conseillère municipale déléguée, informe que la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L.) vient de faire parvenir sa demande de subvention pour l'année 2010, relative au financement du poste de l'animateur permanent du Centre Laïque Talangeois d'Education Permanente (C.L.T.E.P.).

Le coût prévisionnel global du poste est estimé à 52 372 €. Son financement sera assuré par l'Etat à hauteur de 7 390 € et par la subvention sollicitée de **44 982 €**

Pour mémoire en 2009, le coût du poste était de 51 312 € et la participation de la commune de 43 922 €.

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'intérêt pour la commune de participer au financement du poste d'animateur permanent du CLTEP,

Considérant le rôle majeur que joue cette association au sein de la collectivité au travers de ses actions,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE** de financer à hauteur de **44 982 €** le poste d'animateur permanent du Centre Laïque Talangeois d'Education Permanente (C.L.T.E.P.).